



# Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### Objet : Règlementation temporaire de la circulation sur les voies communales pour travaux d'élagage (Prolongation).

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise BRUEL TP ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'élagage 2023, réalisés par l'entreprise BRUEL TP, sur les voies communales, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

#### ARRETE :

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux d'élagage 2023, la circulation sera réglementée comme suit, du **samedi 16 décembre 2023** au **vendredi 22 décembre 2023** :

#### Sur les tronçons de voies communales suivants :

##### ➤ Secteur de MOURJOU

-Le Mas -De Lavergne à Lupade -De Lavergne à Puy de Beau -De Lavergne à Lavalie -Chemin de Grélard	La circulation se fera sur chaussée réduite.
--	--

##### ➤ Secteur de CALVINET

-Rue de la châtaigneraie au niveau de la boulangerie	La circulation se fera sur chaussée réduite.
--	--

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise BRUEL TP.



# Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 14 décembre 2023



François DANEMANS  
Maire,